



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

850, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric, (QC) G0N 1P0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure concernant la construction d'une habitation unifamiliale jumelée sur les lots projetés 4 529 076-P :

- Règlement de zonage #297-15, article 17 exigeant pour la zone Rf51 une marge de recul avant minimale de 7.5 mètres :
 - o Construction du bâtiment prévue à 6.7 mètres de la ligne avant ;
- Règlement de zonage #297-15, article 21 exigeant pour la zone Rf51 une marge de recul arrière minimale de 6 mètres
 - o Construction du bâtiment prévue à 4.7 et 5.7 mètres de la ligne avant ;
- Règlement de lotissement #298-15, article 27, exigeant une profondeur minimale de 27 mètres pour une habitation unifamiliale jumelée (lot desservi)
 - o Profondeur du lot à 21.08 mètres et 22.45 mètres.

Toute personne intéressée peut donc se faire entendre en personne lors de la séance du conseil prévue le 1^{er} octobre 2025 à 19h30 ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipal@saint-frederic.com.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 15 septembre 2025

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

850, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric, (QC) G0N 1P0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 15 septembre 2025 aux endroits suivants : Bureau municipal & Bureau de poste

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière
